

# La Caselle Enchênée

LA GAZETTE DE L'ASEL

JUIN 2018 N° 56



Association de Sauvegarde de  
l'Environnement du pays de  
Lalbenque

## TRUFFIÈRES INDUSTRIELLES DANS LE SUD QUERCY

Le sud du département du Lot se voit confronté, depuis quelques années, à des projets de plantations de truffières sur d'immenses surfaces. On pourrait dans un premier temps se réjouir de voir renaître l'intérêt pour ces activités trufficoles. Sauf que la majorité de ces truffières sont financées par des sociétés aux capitaux importants et les propriétaires n'hésitent pas à verser dans une trufficulture sur le mode industriel. On est en droit de faire quelques remarques et de soulever quelques interrogations et inquiétudes.

**Sur le plan environnemental**, ces plantations de plusieurs dizaines d'hectares sont entourées de grillages de 1,5 m ou 2 mètres de haut sur des kilomètres. Elles sont remplies de bouteilles en plastique (une à chaque pied, soit plusieurs milliers) avec les conséquences sur le sol : pollutions potentielles physico-chimiques par dégradation du plastique.

**Sur le plan paysager**, le causse du Quercy, avec ses paysages ouverts, devient un espace fermé et clôturé sur des kilomètres.

**Sur le plan faunistique**, les animaux sont piégés, se heurtent aux grillages et doivent suivre des corridors sur des centaines de mètres.

**Sur le plan touristique**, des chemins de randonnée ou équestres sont encadrés de chaque côté par ces grillages, perdant tout intérêt pour les marcheurs locaux et les touristes.

**Sur le plan socio-économique**, enfin, les terres ont été achetées à des valeurs bien supérieures aux cours locaux, ce qui a fait le bonheur immédiat des vendeurs. Mais cela pose le problème du rachat par des jeunes agriculteurs « non industriels » ne pouvant pas concurrencer les sociétés de type industriel. Quelle agriculture pour le Quercy ? Quelques méga exploitations dont le seul objectif est de faire de l'argent

pour les actionnaires sans tenir compte des locaux qui essaient de développer, sur des surfaces raisonnables, la production de truffes en intégration au milieu social local. De plus la production industrielle de truffes (plusieurs tonnes) risquera de peser à terme sur le marché local en jouant sur les prix. Le Quercy, parce que pauvre, doit-il être traité comme un pays du tiers monde ?

*Monique Ferlay et Bernard Déléris, membres du conseil d'administration de Quercy Blanc Environnement, une association de Montcuq .*



A ces préoccupations légitimes exprimées par « Quercy Blanc Environnement » et envoyées à toutes les communautés de communes concernées, la Comcom de Lalbenque-Limogne a répondu avec intérêt par la plume de Martine LAIR, du service Urbanisme : « *Votre courrier, reçu par mail le 6 avril, a été lu attentivement par nos services. La clôture des truffières sera effectivement une des problématiques à prendre en compte dans le futur PLUi. Nous veillerons à aborder ce sujet lors de l'élaboration du document et à étudier les éventuelles possibilités de réglementation de ces clôtures offertes par le Code de l'Urbanisme.* » Un bon début à poursuivre donc dans l'élaboration du futur PLUI !

## UNE TRUFFIERE ET LE CHEMIN

A cette description faite par les deux auteurs de l'article précédent, l'ASEL tient à rajouter un complément d'information. Sur notre territoire également, se développent ces pratiques. Le plus bel exemple se situe sur la commune de Flaujac-Poujols, au Pech Longuet, où l'on peut observer la plantation d'une truffière de 5 hectares environ, entièrement clôturée avec un grillage de presque 2 mètres de hauteur. On peut comprendre, bien sûr, le souci du propriétaire de se mettre à l'abri du gibier destructeur. Mais une fois de plus, à quel endroit a-t-on laissé s'implanter cette truffière ? En bordure immédiate du chemin de Saint-Jacques ! Le fameux chemin, classé au patrimoine mondial de l'humanité entre Bach et Cahors, mais dont tout le monde se moque puisque cette inscription au patrimoine de l'Unesco n'entraîne aucune contrainte. Pendant que les organismes officiels mettent ce chemin en vitrine en vantant sa beauté dans de beaux catalogues ou de belles revues glacées, concrètement sur le terrain, on laisse faire n'importe quoi. Pour cet exemple précis, ce sont plus de 500 mètres du chemin dont les arbres et la végétation de bordure ont été arrachés et remplacés par 500 mètres de clôture. ( Voir la photo ). Le paysage perd de son intérêt, il n'y a plus aucune ombre possible sur cette partie exposée plein sud et marcher le long de tels grillages n'a rien d'agréable. N'aurait-il pas été possible, au minimum, de laisser la végétation sur une mince bande de largeur en bordure du chemin pour cacher la truffière grillagée et pour permettre aux pèlerins de bénéficier de l'ombre des feuillages ? Certes oui... mais il fallait sacrifier un peu de surface de plantation ! Et alors ?

Les vrais responsables de ces situations déplorables, ce ne sont pas les porteurs de projet. La Caselle Enchênée ne cherche pas à les stigmatiser car ces derniers ne font que se conformer aux règlements d'urbanisme. Les vrais responsables, ce sont les élus des différentes collectivités. Car que font les municipalités et la Communauté de communes ? Rien ! Aucune réglementation, aucun conseil pour inviter les propriétaires à prendre en compte l'intérêt touristique et économique du Chemin. Le président de la Communauté n'a qu'une phrase à la bouche : « Il n'est pas question que l'inscription de ce chemin au patrimoine mondial par l'Unesco vienne entraver le développement économique du pays ». Résultat de cet aveuglement : à Lalbenque, un petit lotissement de quatre maisons en bordure du chemin ( et encore, on a évité de peu, grâce à notre vigilance, une maison funéraire ! ), à Flaujac-Poujols, cette truffière grillagée avec arrachage de la végétation de bordure

sur 500 mètres et, un peu en amont, la construction d'un immense réservoir, sorte de château d'eau, pour le syndicat de l'Iffernet, là encore, au bord du chemin.

Pendant ce temps-là, des bénévoles de l'association « 1000 mains à la pâte » s'emploient à redonner vie et beauté à ce chemin. Le 30 juin prochain, l'équipe de télévision de « DES RACINES ET DES AILES » vient faire un reportage sur ces chantiers de restauration. Un support médiatique inespéré. Et chaque année, début octobre, est organisée une opération de nettoyage, de réfection des murets et du petit patrimoine. A cette occasion, comme tous les ans, le préfet se déplacera, les médias s'exciteront sur le sujet, les élus viendront féliciter les bénévoles et faire de beaux discours... et les mêmes continueront de refuser à protéger ce chemin. A ce rythme-là, à moins d'aimer être pris pour des gogos ou des pigeons, beaucoup risquent de mettre un terme à ce bénévolat... et on pourra les comprendre !

Quant à l'inscription de ce tronçon de chemin ( de Bach à Cahors ) au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, cette inscription n'a jamais été écrite dans le marbre et il n'a jamais été dit que c'était pour l'éternité. Il y a le risque de perdre un jour cet atout majeur par négligence des collectivités qui se refusent à instaurer des règles pour mettre ce chemin à l'abri d'une urbanisation sauvage et d'infrastructures dégradantes pour le paysage.

Alors que faut-il faire ? Peut-être adresser quelques prières au bon saint Jacques (celui de Compostelle bien sûr, pas celui de Lalbenque ! ) pour qu'il éclaire les élus et les incite à protéger son chemin !

*Daniel Pasquier*



## LE CEDRE DU LIBAN ET LE MAUVAIS COUCHEUR

Il était une fois un cèdre, pas n'importe quel cèdre, un cèdre du Liban, un de ces arbres majestueux à la cime élevée et aux énormes branches horizontales. Le cèdre du Liban ayant été introduit en France pour la première fois en 1735 par Bernard de Jussieu, tous nos magnifiques cèdres ont été plantés vers le milieu ou la fin du 18ème siècle et sont donc vieux d'environ deux ou deux siècles et demi. Une espèce assez rare en France qu'il est nécessaire de protéger pour les siècles à venir car ces arbres sont dotés d'une longévité exceptionnelle, parfois plus de 2000 ans.

Il était donc une fois un cèdre du Liban qu'on avait planté, vers la fin du 18ème siècle, sur la commune de Flaujac-Poujols, en bordure d'une propriété d'un probable aristocrate ou d'un bourgeois de l'époque. Ce cèdre, au fil des décennies, n'ayant pas appris les bonnes manières et ne connaissant rien des mœurs des humains qui ont inventé le droit de propriété, s'est mis à grandir et à étendre ses puissantes et longues branches au-dessus d'un chemin privé menant à une habitation. Quel imprudent ! Que n'avait-il appris qu'on ne trouble pas de la sorte la quiétude d'un voisin habitant 500 mètres plus loin et qui emprunte ce chemin privé pour sortir de sa propriété ! Bien que les branches de ce cèdre se situent à une dizaine de mètres de hauteur, bien que ces branches ne gênent en rien le passage d'une voiture ou d'un camion, ( voir la photo ) le propriétaire du chemin privé a demandé à la justice que le propriétaire du cèdre coupe toutes les branches hautes qui dépassent à la verticale du mur de propriété. Et la justice lui a donné raison. Obligation est donc faite au propriétaire de monter dans les airs pour couper sur 3 ou 4 mètres de longueur toutes les branches qui dépassent. La justice a appliqué bêtement l'article 673 du Code civil qui stipule qu'un voisin peut demander la coupe des branches de tout arbre, arbuste ou arbrisseau si elles dépassent les limites de propriété. La justice n'a pas tenu compte que cet arbre n'est pas un vulgaire chêne ou érable mais un monumental cèdre du Liban qu'il aurait été logique de préserver de toute coupe. Elle n'a pas tenu compte que les branches dépassantes sont à 10 mètres de hauteur. Elle n'a pas tenu compte que, dans le PLU de Flaujac-Poujols, le parc où se situe le cèdre est classé « à protéger ». Elle ne s'est bien sûr pas déplacée pour constater de visu l'absurdité de la situation. Imagine-t-on la magistrature se déplacer pour un jugement, tel Saint-Louis sous son chêne, dans une si petite affaire ?

La mairie de Flaujac-Poujols, à juste titre, ne comprend pas cette décision et apporte son soutien au propriétaire. Notre association, l'ASEL, est elle aussi scandalisée...comme tous les gens de bon sens, soucieux de préserver la biodiversité et la beauté des arbres. Le propriétaire du cèdre envisage de faire appel de cette décision et le conseil municipal devrait bientôt prendre un arrêté municipal interdisant de couper la moindre branche de ce cèdre...autrement dit une décision à l'opposé de celle des magistrats. Affaire à suivre.

Dans cette affaire, on est en présence de beaucoup de bêtises. Au moins trois. La bêtise du cèdre du Liban qui n'avait pas appris la politesse et qui a grandi, le mal élevé, sans se soucier de ne pas déborder chez le voisin. La bêtise de la justice qui ne connaît que les articles de loi, le numéro 673 en l'occurrence, sans se soucier de la beauté de cet arbre majestueux et de l'intérêt de protéger cette espèce. Et enfin la bêtise du voisin qui s'entête sans raison à demander la coupe de ces branches à une dizaine de mètres de hauteur. L'histoire ne dit pas si le lit où il dort est fait dans un bois de cèdre du Liban mais on peut supposer qu'on a affaire, sans risque de se tromper, à un mauvais coucheur.

*Daniel Pasquier*



## UNE HISTOIRE DE NOMBRE PI ( 3,14 ) A LA COMCOM

La Communauté de communes de Lalbenque-Limogne ne s'imaginait pas être un jour touchée de si près par une histoire de mathématiques...en l'occurrence le célèbre nombre PI, le fameux 3,14 que nous avons tous appris sur les bancs de l'école primaire. Peut-être un discret clin d'œil fait par l'ancien instituteur de Lalbenque qui n'aurait pas encore fait le deuil de son ancienne profession et qui a souhaité se rappeler le bon temps où il enseignait les règles de calcul de la circonférence et de la surface d'un cercle...et du volume d'une sphère !!!

Rappelons sommairement les faits. Le 8 mars dernier, lors d'un conseil communautaire, l'assemblée était invitée à donner son avis sur une adhésion au Syndicat Mixte chargé de mettre en œuvre la fameuse Voie Verte ( piste cyclable et piétonnière ) qui devrait rejoindre la Lozère jusqu'à la Garonne en longeant les berges de la rivière Lot. Un parcours de 400 kilomètres environ. Sur la portion de Cahors à Capdenac, le Syndicat Mixte a décidé de faire passer cette voie verte sur l'emprise de l'actuelle voie ferrée. Adhérer à ce syndicat équivalait évidemment à accepter le déferrement de la voie ferrée en fonctionnement depuis 1886 mais inutilisée depuis 2004. La Caselle Enchênée a déjà écrit un article détaillé sur ce sujet dans son dernier numéro d'avril.

Il serait trop long de relater l'ensemble des débats des partisans et des opposants. Il était évident que ce projet n'entraînait pas l'unanimité des élus et lors du vote à main levée, on s'est retrouvé avec 14 POUR, 14 CONTRE et 4 abstentions, soit 32 votants. Egalité de voix, donc, et c'est sur ce résultat que se sont quittés l'ensemble des conseillers.

Le lendemain, par voie de presse et dans les médias, sans que quiconque n'en soit averti ( pas même le premier vice-président ), tous les conseillers apprennent que la délibération officielle déposée en préfecture affichait un résultat différent avec 14 voix POUR, 13 voix CONTRE et 4 abstentions. Tollé de certains élus qui demandent des explications. On leur répond que la personne qui a compté les voix a rajouté, par erreur, le nom d'un honnête et bien connu citoyen de Lalbenque...mais qui n'est pas élu et qui n'était même pas présent dans le public au conseil communautaire. Une invention locale où on peut se retrouver élu et votant sans jamais avoir pensé à être candidat. On vous avait prévenu : une histoire de fous ! Au lieu d'être 32, les élus n'étaient donc que 31.

Devant un tel cafouillage, certains élus ( dont le premier vice-président ) demandent à revoter. Refus ferme du président Jacques Pouget qui s'éclipse durant 10 jours en Allemagne...une façon originale de célébrer mai 68 en nous re-

faisant le coup de De Gaulle parti pendant deux jours à Baden-Baden ! A son retour, probablement imbibé outre-Rhin de sa stature gaulliste, tel jadis le général face à la chienlit, il refuse de céder à la demande d'un second vote. Entre temps, les associations opposées au déferrement de la voie Cahors-Capdenac avaient écrit au président en lui demandant de revoter et deux élus communautaires, Sébastien Nodari et Daniel Pasquier, avaient écrit au préfet pour relater les conditions dans lesquelles s'était déroulé le vote du 8 mars et pour demander l'annulation de cette délibération. Cette lettre faisait également mention des nombreuses irrégularités constatées lors de toutes les séances du conseil communautaire, à savoir l'absence d'appels nominatifs en début de séance, l'absence d'information sur les procurations et le mélange des élus avec le public dans la salle Jean-Jacques Chapou... de telle sorte que personne ne pouvait jamais savoir, en début de séance, le nombre de votants.

Au conseil suivant, le 17 avril, suite à la lettre au préfet, le président s'est soumis à la règle commune : appel des élus présents, information des procurations, indication du nombre de votants et séparation du public invité à se mettre au fond de la salle. Puis, (passons les diverses péripéties), malgré l'opposition de principe du président, une large majorité d'élus ( 30 sur 33 ) ont demandé un second vote à bulletin secret. Résultat : 14 POUR, 14 CONTRE et 5 abstentions... un vote conforme à celui du 8 mars mais, ce coup-ci, réalisé dans des conditions normales et sans contestation possible. C'est le B-A.BA de la démocratie. Que va décider le Syndicat Mixte avec un vote à égalité de voix ? Pour l'instant, personne n'en sait rien...mais, ce qui est sûr, c'est qu'il n'y a pas, à ce jour, d'adhésion de la Communauté de communes de Lalbenque-Limogne à ce Syndicat chargé de mettre en œuvre le Voie Verte.

Deux votes avec trois fois le nombre 14 , 3...14...d'où cette référence au nombre PI du titre de l'article. On pourrait presque dire que, pendant ces cinq semaines entre les deux séances du conseil, on a tourné en rond ! Ces petites turbulences locales auront au moins permis à notre assemblée de faire un grand pas dans l'organisation des votes lorsqu'ils sont indécis et, avec l'appel nominatif des élus en début de séance, nous sommes désormais certains que nous n'assistons plus jamais à de tels cafouillages et de tels débats chaotiques qui ne faisaient pas honneur au sérieux de notre assemblée. Un petit pas de plus vers une prise en compte des règles élémentaires de la démocratie. Morale de l'histoire, comme dit le proverbe, « à quelque chose malheur est bon » !

## EN MEME TEMPS ! ( Longue tribune libre d'un paysan )

Au festival médiatique de l'écologie politique nous pourrions nommer notre super-héros national, sauveur de la planète : notre cher ministre Nicolas Hulot. En effet, il y a peu, se déroulait la semaine de la biodiversité où nous avons pu admirer notre égérie verte dans nombre de médias s'inquiétant à juste titre de l'irréversible diminution du nombre d'espèces animales et végétales à travers la planète. L'occasion une fois de plus de fustiger l'agriculture en utilisant l'agri-bashing permanent car bien entendu, mère de tous nos problèmes ! Ce faisant, monsieur le ministre en profita pour annoncer son grand plan « prédateurs » avec la réintroduction de plusieurs ours dans les Pyrénées et l'atteinte d'un objectif de 500 loups sur le territoire français sans consultation des populations locales... Étant éleveur de moutons, je ne peux que m'indigner en ayant une pensée pour mes collègues bergers de nos magnifiques montagnes à la biodiversité justement remarquable qui est le fruit de milliers d'années d'un pastoralisme raisonné. Commencer par réintroduire quelques prédateurs au nom de la biodiversité, cela semble quelque peu grotesque, mais passons sur les détails, il faut faire plaisir à un certain électorat...

En grattant un peu ce vernis médiatique, ce qui est passé incognito, c'est que cette même semaine notre cher Nicolas a signé de sa main une autorisation au géant pétrolier TOTAL d'importer 300 000 tonnes d'huile de palme supplémentaires afin de développer à bas coût la filière diester qui est un carburant pour nos voitures. Oui, vous avez bien lu le chiffre, à ce niveau on ne fait pas dans la dentelle ! Il y a de quoi s'étouffer ! Tant pis pour la forêt indonésienne et sa biodiversité, l'une des plus riches du monde (nous connaissons tous les ravages de la culture industrielle des palmiers à huile). Quelques ours vaudront bien les derniers orangs outans de Bornéo ou Sumatra ! Mais comme pour toute décision politique et en particulier ce qui concerne l'environnement et l'agriculture, les effets négatifs ne s'arrêtent pas là et je crois que notre cher ministre n'a pas entrevu l'effet papillon que cela implique (en espérant que ce ne soit pas par cynisme). Cette signature est un réel coup de poignard dans le dos de l'agriculture française, qui depuis une vingtaine d'années avait réussi à construire une filière oléo protéagineuse dynamique. Car en produisant colza, tournesol, lin et autres protéagineux sur notre sol, nous assurons à la fois une meilleure rotation des cultures, notre indépendance en huile alimentaire mais aussi en partie en tourteaux (résidus de la graine écrasée) riches en protéines pour l'alimentation de nos animaux d'élevage, notamment ceux sous appellation d'origine proscrivant les OGM. Cette filière, bien qu'imparfaite, arrive à être rentable en revendant les résidus de trituration non comestibles aux pétroliers pour en faire du carburant (diester ou E 85). Afin de maximiser ses profits, Total veut essayer de se passer d'une partie de cette

production française et européenne en la remplaçant par de l'huile de palme bien moins chère.

Cette décision est donc lourde de conséquences directes et indirectes, notamment par l'importation encore plus massive de soja OGM sud-américain dont nous connaissons les méfaits sur la forêt amazonienne. Je m'interroge : la biodiversité n'aurait-elle pas la même importance à travers le globe ? En tous cas cela n'a pas l'air d'être le cas pour notre cher Nicolas qui est sûr de lui. Car il a aussi signé la fin des moteurs à explosion de nos véhicules pour 2040, mais restera-t-il des orangs outans ? Faire de l'agitation médiatique est à la portée de notre ministre mais cela semble un peu léger pour assurer une durabilité écologique de l'agriculture qui a besoin de cohérence, d'un cadre serein sur le long terme et surtout le retour d'un certain bon sens. Agiter des chiffons rouges au grand public tel que le glyphosate et sa future interdiction nationale est assez navrant quand on sait que nous importons plusieurs millions de tonnes de soja OGM massivement traité avec cet herbicide et que nous retrouvons ce soja un peu partout dans notre alimentation avec la fameuse lécithine de soja, mentionnée en petites lettres, présente dans toutes nos préparations alimentaires industrielles.

La dangerosité des herbicides ne serait-elle pas la même sur toute la planète ? Beaucoup d'interrogations et bien peu de réponses du ministère. Dans le monde actuel totalement globalisé, toutes ces interdictions passées et futures ( glyphosate, néo-nicotinoïdes, œufs de poules en cage...) n'ont que peu d'effet sur notre alimentation quotidienne, surtout celle des plus pauvres, car nous continuons à importer d'ailleurs. Ces prompts restrictions nationales peuvent être justifiées sur le plan environnemental mais face à la globalisation de l'économie elles entraînent surtout la disparition de notre agriculture (plusieurs dizaines d'exploitations chaque semaine). Nous, agriculteurs français, sommes soumis à sept niveaux de BCAE (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementale) engendrant une bonne centaine de règles allant de la rotation des cultures en passant par le bien-être animal, la gestion de l'eau et même la préconisation du sens du travail du sol pour les parcelles en pente ! Mais qu'en est-il des produits d'importation ?

Adoptée tambour battant, il y a quelques jours, une grande loi d'orientation dite « agriculture et alimentation » au niveau national ne sert plus à rien, car lorsque vous achetez un simple sandwich, le pain est un mélange de céréales mondialisées, la salade est au mieux espagnole provenant de la mer de plastique (serres géantes), les tomates bien souvent ramassées au sud de l'Italie par des migrants quasi-esclaves et ce que l'on appelle du poulet, produit au Brésil et lavé à la javel : bon appétit !

La seule voie rédemptrice proposée par le ministère actuel se trouverait dans le bio avec de grands plans devant assurer un pourcentage de terres cultivées de cette manière ( 20 % à la fin du quinquennat), au relent quelque peu soviétique... Cette gestion dogmatique risque d'entraîner un effet d'aubaine chez nombre d'exploitants en fin de carrière, y voyant une sorte de pré-retraite bien intéressante. Pour quels résultats ? Un pourcentage de terres ne signifie pas forcément un pourcentage de denrées comestibles ! Cela revient à subventionner la sous-production au moment où nous perdons notre souveraineté alimentaire. Mais comment ? Nous avons tous appris à l'école que la France est un grand pays agricole, oui mais ça c'était avant ! Il n'en est rien et les chiffres tombent : la France a augmenté ses importations alimentaires de 50% en dix ans, ce qui se traduit concrètement par un fruit et légume sur deux consommés venant de l'étranger (avec quels produits chimiques et quelles conditions sociales pour les travailleurs ?) ou un poulet sur deux (155 000 tonnes) venant d'exploitations gigantesques brésiliennes ou polonaises, plus proches de nous, comptant parfois un million de volatiles, mais là il n'y a pas de vidéos ! Face à la mondialisation actuelle et à la course au prix bas, les mêmes causes entraînant les mêmes effets, je redoute que le bio français subisse de lourds revers car avec une législation des plus dures (notre bio est parmi les plus encadré, gage de garantie pour les consommateurs), quelle place aura-t-il dans nos super marchés face à des productions étrangères, dites biologiques, à bas coûts (coût du travail bien moins élevé). Ou 50% de bio dans nos cantines, mais d'où viendra-t-il pour rester à quelques dizaines de centimes par enfant ? Il serait plus opportun de ré-orienter les aides à l'agriculture vers l'alimentation du quotidien et arrêter la course aux exportations de céréales où nous ne sommes plus compétitifs face aux géants mondiaux tels que la Russie, les États-Unis ou le Brésil qui ne connaissent apparemment par monsieur Hulot.

Les agriculteurs veulent bien, dans leur grande majorité, aller vers une meilleure prise en compte de l'environnement mais ne peuvent comprendre qu'en même temps nos dirigeants signent à tour de bras de nouveaux traités de libre échanges tel le futur MERCOSUR, le CETA ou le TAFTA déversant sur nos étals nombre de produits interdits dans nos contrées. Il en est de même avec nos proches voisins. L'Union Européenne importe de plus en plus de céréales ukrainiennes dont du maïs désherbé à l'atrazine interdite en France depuis plus de quinze ans ou du blé traité au roundup juste avant récolte afin d'en assurer la maturation sur des structures pouvant atteindre couramment 10 000 hectares. Ce sont des exemples parmi tant d'autres, dont les fameux palmiers à huile désherbés avec je ne sais quel cocktail chimique (bien souvent du Diquat et Paraquat tirés de l'agent orange très efficace lors la guerre du Vietnam !) totalement proscrit en Europe et bien souvent épandu à mains nues par les populations locales : les indonésiens doivent être plus résistants aux pesticides !

Le plus triste de cette gestion nationale utopique est qu'elle condamne les plus pauvres d'entre nous à la mal bouffe permanente, n'ayant d'autres moyens que d'acheter du bas de gamme essentiellement d'importation, sans contrôle sanitaire lors de sa production pendant que nos premiers de cordées mangeront bio, sans gluten, végan...

L'agriculture ne peut être gérée uniquement dans les cabinets parisiens galvanisés par certains lobbys, tel Générations Futures, ni accaparée par les conseils d'administration de grands groupes financiers mais par une vision de long terme et pour l'intérêt du plus grand nombre. Ces quelques lignes n'ont aucunement l'intention de changer le monde. Elles souhaitent seulement amener quelques points de réflexion différents de la soupe écolo-médiatique habituellement servie.

*Matthieu Brunet.*

**ASEL**  
**Mairie de Lalbenque**  
**46230 Lalbenque**  
**Site internet : <http://www.asel.eu.com/>**  
**Tel. 05 65 31 75 91 ou 05 65 20 24 89**

Si vous voulez soutenir l'action de l'ASEL, si vous aimez lire ce petit journal,  
alors n'hésitez pas à nous rejoindre

---

**Adhésion à l'association** (inclus l'abonnement à la Caselle Enchênée) :

- ✍ Individuel : 15€ / an
- ✍ Pour un couple : **25€ / an**

**NOM :**

**PRENOM :**

**ADRESSE :**

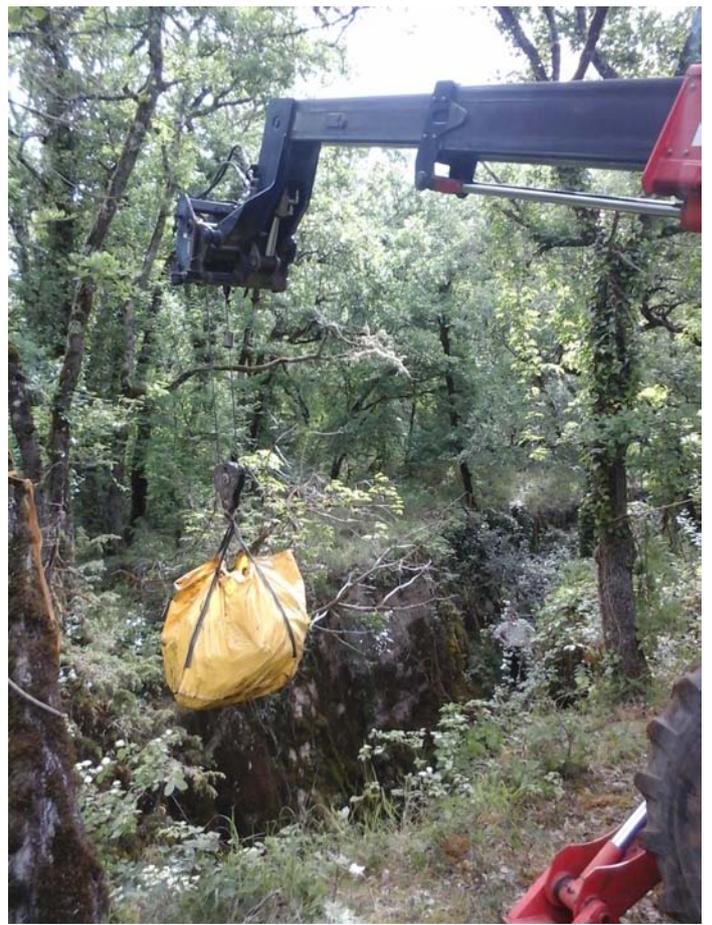
**EMAIL :**

Dépôt légal préfecture de Cahors : Avril 2007 : n° 46/2007/06

## PHOSPHATIERE DE LEBRATIERES : BILAN

La dépollution de la phosphatière de Lébratières, à Concots, le week-end des 26 et 27 mai, a été un succès. Grâce au manitou télescopique de Laurent Moles, grâce aux spéléologues du Comité Départemental de Spéléologie aidés par des petites mains pour le tri, nous étions 37 participants le samedi et 31 le dimanche à sortir de ce trou de 15 ou 20 mètres toutes les ordures accumulées depuis le milieu du siècle dernier. La récolte fut abondante. Même s'il reste encore pas mal de choses (et d'autres excavations à nettoyer...), le site présente maintenant un aspect nettement plus agréable. Quelques chiffres : 10m3 de ferrailles et métaux, 12m3 de tout-venant (avec beaucoup de fragments de

plastiques, de verre, de brique, des os en quantité, des chiffons, etc...), 4m3 de verre, 2m3 de plastiques plus ou moins récupérables, 15 batteries...Merci également au SYDED d'avoir mis des bennes à disposition pour y déposer ces déchets d'un autre temps. Rendez-vous au prochain chantier participatif autour d'une phosphatière, d'une caselle à rénover, d'une fontaine...Les chantiers ne manquent pas dans ce pays au petit patrimoine, privé ou public, d'une richesse exceptionnelle qui devrait devenir un des engagements majeurs des politiques locales. Nous n'en sommes pas là !



## POUR LA DEFENSE DES ASSOCIATIONS COMMUNALES DE CHASSE

*L'ASEL n'a pas la réputation d'être un repaire de chasseurs et la chasse, on s'en doute, n'est pas au cœur de ses préoccupations. Toutefois, certains adhérents sont chasseurs et nous leur laissons la parole, dans cette tribune libre, pour défendre l'idée que les sociétés de chasse sont elles aussi, à leur manière, des associations de protection et de gestion de l'environnement. On peut se battre pour le respect de la vie animale sauvage et comprendre, en même temps, l'opinion de ceux qui pensent contribuer au respect de la nature en veillant au bon équilibre de la faune locale. Au risque d'en faire hurler certains, cela s'appelle le « vivre ensemble ».*

Quelle différence y a-t-il entre une association de chasse et une autre association sportive, culturelle ?

Eh bien, il n'y en a aucune. Toutes les associations sont animées par des bénévoles qui agissent en faveur de la vie de la

commune. Même si une association communale des chasseurs n'est ni une association sportive (quoique !!!) ni une association culturelle, elle se doit d'exister et voici pourquoi :

Dans nos communes, communes rurales bien sûr, elle ont pour mission de regrouper les personnes intéressées par cette activité qu'est la chasse et leur proposer une structure qui leur permette de pratiquer leur loisir en toute quiétude. Une association de chasse regroupe les chasseurs et les propriétaires ayant cédé leurs droits de chasse. Elle veille à ce que toutes les règles (dictées par les différents organismes qui gère cette activité) soient respectées.

En dehors de la chasse, elle s'active toute l'année sur l'ensemble du territoire de la commune. Création et alimentation de points d'eau pour toute la faune, cultures à gibier ainsi que jachères fleuries, agrainage petits gibiers (lapins, lièvres,

perdreux... etc.), régulation des prédateurs (renard, fouines, becs droits...), régulation du grand gibier (chevreuils, sangliers), protection des cultures, lâchers de reproducteurs (faisans, lapins). Toutes ces actions sont menées par les bénévoles de l'association à laquelle ils adhèrent. Qu'ils en soient remerciés ainsi que les mairies qui leur apportent souvent une aide précieuse.

Ensemble, partageons la nature.

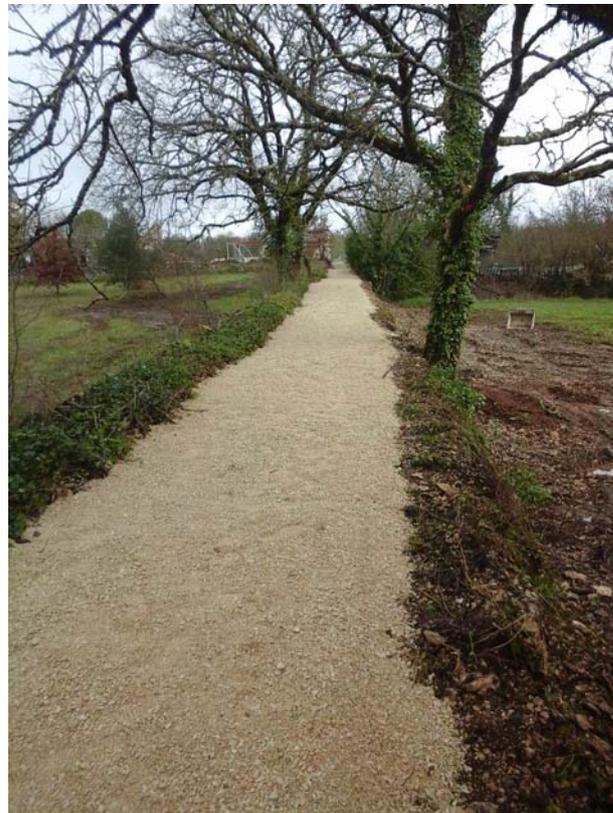
*Tonton Pedro, adhérent de l'ASEL depuis plusieurs années et pour autant membre de l'association de chasse du Montat.*

## TRAVERSE DES JARDINS : UN PARFAIT OXYMORE

Dans la longue liste des mots contraires, on connaît le jour et la nuit, le paradis et l'enfer, la prison et la liberté...et bien d'autres encore. Tels le silence éloquent, le glorieux débris ou l'obscur clarté chère à Corneille, la mairie de Lalbenque, haut lieu de laboratoire d'idées, a mis en musique une sorte d'oxymore en redonnant vie à l'ancienne Traverse des jardins sur un mode inédit : une première partie, totalement loupée, qui ressemble à un corridor de prison ( voir la Caselle de septembre dernier ) et une seconde partie qui est une belle réussite, une invitation à flâner à travers les endroits oubliés du village. Il suffit de comparer les deux photos ci-jointes et qui font toutes les deux partie du même che-

min pour réaliser la pertinence de cet étonnant oxymoron inventé par la municipalité de Lalbenque. La morale de l'histoire est simple : la concertation et l'intelligence donnent naissance à de belles choses. Et, à l'inverse, la mésentente et la bêtise produisent des ratés retentissants. Quoi qu'il en soit, il faudra bien un jour faire disparaître ces hideux grillages car, avec une telle clôture pénitentiaire, personne n'aura envie d'emprunter ce chemin et, doté de cette verrue, Lalbenque n'est pas près d'obtenir le label des plus beaux villages de France.

*Daniel Pasquier*



**La Caselle Enchênée ne peut vivre que grâce à votre soutien :  
n'hésitez pas à adhérer à l'ASEL**